

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1904)
Heft: 47

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société des peintres et sculpteurs suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

répertoire, ni de documents plus sûrs que ceux qu'il contient. Il est le recueil principal des faits qui nous touchent, des pensées dont nous vivons, des influences que nous subissons. Il suffit de le parcourir pour suivre le développement de notre Société dans une période qui est précisément celle de la formation des grandes organisations du Travail dans la société moderne. Ce sont nos archives.

Lentement, il pénètre là où il doit avoir accès, on s'habitue à y chercher l'expression de notre pensée et si nous pouvions lui donner quelque développement et lui assurer une périodicité régulière, il nous paraît probable que les sacrifices faits dans ce but par les sections seraient compensés par les recettes. Mais il lui faudrait une organisation absolument stable pour lui permettre de faire des pages d'annonces qui pourraient devenir rapidement une source de profits.

Un relèvement du prix d'abonnement, consenti par les sections, ou une plus-value de la cotisation générale qui lui serait affectée, suffirait à en faire en deux ans un organe qui pourrait trouver en Suisse une clientèle spéciale et nous rendrait de très grands services.

Il nous reste à créer une organisme différent du Salon Suisse, en sa forme actuelle, lequel reflète nécessairement l'idée centralisatrice dont il relève; il s'agirait d'un Salon qui sans nuire à l'autre, qui nous est nécessaire, lui soit cependant un complément utile; nous estimons que la tâche essentielle de nos successeurs sera d'amener à bonne fin l'idée qui a été élaborée dans notre précédente assemblée générale de Berne, à laquelle la section de Genève a donné une forme. A notre avis, ce nouveau Salon devrait mettre en valeur tout ce qui, dans nos centres d'art, constitue leur originalité locale et pourrait donner du relief aux principaux artistes de chaque région. Ce sera le reflet de notre vie artistique dans ce qu'elle a de plus instantané.

S'il suffisait de signaler à votre attention celles des questions qui sont actuelles et s'imposent à notre étude, nous aurions vite fait de rendre lourde la tâche du futur bureau central. Il est aisé de faire des projets, mais les moyens de les faire aboutir sont lents et souvent difficiles.

L'Art Suisse a déjà signalé le mouvement qui s'est produit en faveur de la conservation des choses ayant un caractère représentatif de beauté. Dans un autre ordre de faits, nous aurons à chercher ce qui peut servir à la conservation de l'artiste lui-même, en tant qu'homme, et ne devrions-nous pas, puisque les organisations individuelles semblent devoir servir de modèle aux projets qui se préparent à Berne, par les soins de la Confédération, étudier ce que nous aurons à faire pour constituer un fonds d'assurance et de secours pour les malades et ceux que l'âge laisse désarmés, après une lutte souvent acharnée de l'Idéal contre la Misère?

Le but visé par votre Comité Central durant cet exercice a été la reconstitution de l'unité morale de notre Société, dont les divers éléments peuvent utilement s'opposer les uns aux autres en vue de l'action et du progrès, mais doi-

vent à l'occasion se ressaisir dans leur ensemble pour une action commune.

Telle qu'elle est constituée maintenant, notre Société dispose d'une force considérable et d'une influence qui va croissant. Elle peut hardiment prendre la direction du mouvement artistique suisse qui devient de plus en plus important et, par une éducation appropriée, amener le public à ses idées. En défrichant un coin inculte du champ national nous retrouverons le génie qu'il contient, et ce sera à l'honneur et à la gloire de nos artistes.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, à l'ingénuité de ce rapport, la joie d'un Président central sortant de charge, heureux de la confiance que vous avez bien voulu lui témoigner, plus heureux encore d'en reporter l'honneur à celui que vous voudrez bien désigner pour lui succéder.

PROCÈS-VERBAL

DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
SOCIÉTÉ DES PEINTRES ET SCULPTEURS SUISSES

*tenue dans l'ancienne salle du Grand Conseil
au Château de Neuchâtel, le 12 juin 1904.*

Présidence de M. G. JEANNERET, président central.

42 membres sont présents et les 12 sections représentées.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires et exprime le plaisir qu'il éprouve à voir l'Assemblée générale réunie de nouveau une fois à Neuchâtel. Les membres de cette section, dit-il, espèrent profiter de l'occasion pour effacer le souvenir laissé par la précédente assemblée tenue dans cette ville où, à la suite d'un malentendu et d'un manque d'organisation, on n'avait pas pu faire aux membres de la Société une réception cordiale. M. Jeanneret ignore si cette fois-ci on réussira mieux, mais il croit pouvoir affirmer que tous les efforts des membres de la section de Neuchâtel tendront à ce que la fête soit agréable et ne laisse dans le cœur de chacun que de bons souvenirs.

Rapport Présidentiel.

M. le Président donne ensuite lecture de son rapport (inséré plus haut. *Réd.*) dont les conclusions sont couvertes d'applaudissements.

Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.

M. Chable, trésorier, a la parole pour la lecture de son rapport. Après l'avoir entendu, l'Assemblée nomme MM. Emmenegger et De Lapalud, vérificateurs des comptes. Ceux-ci, après examen des comptes, proposent à l'Assemblée de donner au trésorier, M. Chable, décharge avec remerciements.

Rapport de l'Assemblée des délégués.

MM. Maurice Baud et Born, au nom des délégués des sections, réunis le jour précédent, donnent ensuite chacun lecture de leur rapport, l'un en français, l'autre en allemand. (Nous donnons ici le rapport de M. Baud; on trouvera au texte allemand, ci-dessous, le rapport de M. Born. *Réd.*).

RAPPORT FRANÇAIS DE M. BAUD

*Séance des délégués du samedi 11 juin 1904 à 2 h. 1/2
au Château de Neuchâtel.*

Présidence de M. Jeanneret, président de la Société.

Présents : (voir la liste de présence), 23 délégués.

M. Jeanneret donne lecture du règlement concernant le rôle des délégués et propose à l'assemblée de nommer son président et son bureau.

A l'unanimité, les délégués prient M. Jeanneret de bien vouloir diriger les débats. M. Jeanneret accepte de garder la présidence jusqu'au moment de l'élection du futur président.

M. le Président propose de discuter d'abord tous les points en litige, les décisions de l'assemblée, en ce qui concerne particulièrement le journal, ayant une grande importance dans la question présidentielle.

Cette proposition est adoptée et on passe à la discussion de la **question du journal**.

M. le Président rappelle ce qu'il a dit du journal dans le dernier numéro de l'*Art Suisse*, et voudrait connaître l'avis des sections :

La section de **Bâle** demande le statu quo.

La section de **Berne**, très satisfaite du journal, insiste seulement sur une plus grande part à faire à l'information.

La section de **Fribourg**, également satisfaite, consentirait à l'augmentation du budget pour développer l'organe. Elle accepterait de porter la cotisation à 4 ou 5 francs.

La section de **Genève** appuie toute mesure pouvant assurer le développement du journal. Il faudrait 12 numéros par an, ce qui permettrait de trouver des abonnés et de ti-

rer parti de la réclame. Il faudrait surtout un secrétaire rétribué qui déchargerait le président de toute la besogne administrative.

La section de **Lausanne** demande le statu quo; elle voudrait réduire plutôt le journal à un minimum de frais et en faire surtout un petit bulletin d'information servant de lien aux sections.

La section de **Lucerne**, très satisfaite du journal, admet en principe son développement et en pratique de doubler le prix d'abonnement. M. Emmenegger propose en outre l'unification des deux cotisations, c'est-à-dire de rendre le journal obligatoire avec une cotisation unique.

La section de **Neuchâtel** n'a pas pris de décision ferme et s'en rapporte à l'avis de la délégation.

La section de **Zurich**, très satisfaite du journal, consentirait à quelque sacrifice pour son développement, sa régularité et un supplément d'informations.

La section de **Munich** ne se prononce pas formellement. M. de Saussure rappelle seulement que la section de Munich a pris, à l'origine, l'initiative du journal et qu'elle maintient en principe sa conservation; par conséquent, elle consentira à un léger sacrifice pour son développement.

La section de **Paris** propose de développer notre organe dans le sens de l'information. La future rédaction pourrait dans ce but s'adresser à une agence spéciale. Il suffirait de 8 numéros par an.

La section du **Valais** a donné carte blanche à son délégué qui votera tous les sacrifices à faire pour le développement du journal.

M. le Président demande de voter d'abord sur un point essentiel : le maintien ou l'abandon du journal.

L'Art Suisse est maintenu à l'unanimité.

M. le président fait voter ensuite sur la question de savoir si le journal sera continué dans sa forme actuelle ou s'il sera en principe perfectionné.

A la majorité de 13 voix l'assemblée vote le développement de l'organe :

Bâle	2 voix, non.	Fribourg	1 voix, oui.
Berne	2 » »	Genève	4 » »
Lausanne	2 » »	Lucerne	2 » »
Paris	2 » »	Neuchâtel	2 » »
		Zurich	2 » »
		Munich	1 » »
		Valais	1 » »

Après discussion la même majorité se prononce pour l'augmentation de 2 francs.

Adoptant la proposition de M. Emmenegger, de Lucerne, l'assemblée vote l'unification de la cotisation désormais portée à 6 francs (journal compris).

On passe à l'ordre du jour.

L'Assemblée discute ensuite la question de l'**Exposition biennale** (proposition de M. Vautier, Genève).

M. Born rappelle que l'assemblée de Berne s'est pronon-

cée sur la question de principe. Il reste à discuter les moyens, en particulier les moyens financiers. Une commission avait été chargée de rapporter à ce sujet.

M. le Président rappelle qu'il s'est trouvé que cette année le président de la Société était en même temps président de la Commission fédérale des Beaux-Arts. Par ce fait, le Comité Central a dû s'occuper surtout de l'Exposition fédérale prochaine au détriment naturellement du projet en discussion. M. Jeanneret appuie fortement ce projet qu'il considère comme un progrès à réaliser, très réalisable et qui pourrait être étudié pour l'an prochain. Parlant de l'organisation de cette exposition, il dit qu'on pourrait librement appliquer les idées exposées par M. Baud dans *L'Art Suisse*.

M. Baud précise à ce sujet que deux idées sont en présence : la sienne, basée sur le groupement par affinité sans distinction ; et celle de M. Vautier, antérieure, laquelle consisterait en l'assemblage sous un même toit d'expositions de section ayant chacune leur autonomie, leur organisation, leur jury propre. Sans abandonner son idée, M. Baud croit que le projet de M. Vautier serait plus immédiatement réalisable en pratique. D'ailleurs, nous serions chez nous, et rien ne nous empêcherait d'expérimenter successivement et librement tous les modes imaginables et possibles.

La section de Genève appuie fortement le projet, utile à tous les points de vue ; il faut pour les Peintres et Sculpteurs une manifestation artistique périodique analogue au Turnus. Le Turnus justifie vis-à-vis de l'opinion et des autorités le rôle de la Société suisse des Beaux-Arts.

M. Born insiste sur la question financière : il y a lieu de subordonner même la question de principe à la possibilité matérielle de réaliser le projet.

M. de Meuron propose de nommer une commission.

L'assemblée décide que le mieux serait que l'assemblée générale chargeât son prochain Comité non seulement d'étudier, mais de réaliser le projet et dans ce but de s'adjoindre, comme elle l'entendra, les membres qu'elle jugera capables de l'aider dans cette tâche.

Cette décision est prise à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour. M. le Président, parlant du *recueil documentaire* réclamé l'an dernier par M. Trachsel, dit que l'on pourra se procurer aisément toutes les pièces et renseignements à la Chancellerie fédérale qui les fournira moyennant une légère finance.

A propos de la nomination des membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, M. Vibert, de Paris, demande si le Conseil fédéral ne peut pas considérer les propositions de la Société non seulement à titre de vœu, mais en tout droit.

M. Jeanneret explique que le Conseil fédéral le voudrait qu'il ne le pourrait. Il ne peut se dessaisir d'un droit qui lui appartient de par la Constitution. La Société ne peut formuler et soumettre que des vœux, lesquels seront bien ac-

cueillis ou rejetés selon que la personnalité au pouvoir sera plus ou moins favorable à nos idées.

Parlant de l'élection présidentielle, M. le Président décline toute réélection ; il conseille à l'assemblée de choisir autant que possible son président parmi les membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

M. Muret demande si le Conseil fédéral n'admettrait pas en principe que le Président fût de droit membre de la Commission fédérale. M. Jeanneret répond que c'est la Société qui doit désigner son président parmi les personnalités les mieux en relation avec les pouvoirs.

Après quoi M. Jeanneret et les membres du Comité central se retirent.

Election présidentielle. — M. A. Rehjous, de Genève, est prié de présider l'assemblée.

Après discussion, une délégation est chargée de demander à M. Jeanneret de revenir sur sa décision. (MM. Prince et Emmenegger). Au bout d'un quart d'heure ces messieurs reviennent, font part des remerciements de M. Jeanneret qui malheureusement refuse décidément la présidence.

M. le Président regrette cette détermination et demande aux délégués quelles décisions ont été prises dans les sections. Il ressort de la discussion que toutes les sections avaient compté sur la réélection de M. Jeanneret, malgré l'avis inséré dans le dernier numéro du journal.

Quelques noms sont désignés. M. de Meuron, MM. Bouvier et Röthlisberger n'acceptent pas la présidence.

M. Emmenegger refuse également. Les noms de MM. Gull, de Mangold, Hodler, Lendorf sont successivement proposés. M. Gull, vice-président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, à la fin, réunit l'unanimité des suffrages. Mais M. Righini, de Zurich, ne peut dire si M. Gull acceptera.

Devant cet inconnu, les délégués décident :

1° vu la détermination de M. Jeanneret, de proposer à l'assemblée l'élection de M. Gull.

2° En cas de refus de M. Gull, de faire une suprême démarche auprès de M. Jeanneret.

Il espèrent que M. Jeanneret débarrassé par un secrétaire subventionné des besognes du Journal, reviendra sur sa détermination, cela pour le plus grand bien de la Société et de l'art.

La séance est levée.

Le rapporteur, MAURICE BAUD.

Election présidentielle.

Après la lecture de ce rapport et celle du rapport allemand, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole au sujet de ces rapports, M. le président prévient l'assemblée qu'il en conclut que les décisions prises par l'assemblée des délégués, sur les différents points qui lui étaient soumis, seraient donc défi-

nitives. Par conséquent l'assemblée générale se rallierait à la candidature de M. Gull comme nouveau président Central, mais comme celui-ci, consulté par télégramme, n'a pas encore répondu, il serait prudent de désigner un second candidat à la présidence, pour le cas où M. Gull refuserait.

M. *Born* dit que déjà à l'assemblée des délégués il s'est opposé à la candidature de M. Gull, non parce qu'il n'apprécie pas les mérites de celui-ci, mais parce qu'il estime qu'un architecte n'est pas à sa place comme président de la Société des peintres et sculpteurs. Il maintient cette manière de voir.

M. *Bieler* trouve qu'il y a danger à nommer un absent qui peut-être refusera et demande à M. Jeanneret, si déchargé du journal il ne consentirait pas à rester en charge. Il rend hommage aux grands services rendus par M. Jeanneret.

M. *Jeanneret* répond à M. Bieler qu'il se voit dans la nécessité de persister dans son refus, car il n'y a pas seulement la question du journal, mais encore celle beaucoup plus importante de l'organisation du Salon de la Société, qui conformément aux décisions prises devra avoir lieu dans le courant de l'année prochaine, et, malgré la commission qui sera nommée pour procéder à cette organisation, le Comité central devra y conserver la haute main.

Différents noms sont proposés pour la présidence, entre autres ceux de MM. Mangold, Girardet et Bieler. Tous refusent.

M. *Mangold* s'étonne que la présidence soit offerte à un membre de la section de Bâle, puisque celle-ci s'était prononcée contre l'opportunité d'un Salon organisé par notre Société et que le futur président central aura justement pour principal devoir l'organisation de ce Salon. Du reste, il trouve qu'il est trop jeune pour accepter cette charge et il refuse absolument.

M. *Righini* refuse aussi et estime du reste que pour le moment nous devons simplement faire ratifier par l'Assemblée le choix de M. Gull.

M. *Baud*. L'Assemblée des délégués, dit-il, a choisi M. Gull comme principal candidat et les décisions de cette assemblée ayant été déclarées définitives, à la suite de la lecture et de l'adoption de ses rapports, cette candidature subsiste; seulement, il s'agirait pour le moment de désigner un suppléant pour le cas où M. Gull refuserait.

M. *le Président* dit que c'est bien ainsi qu'il comprend les choses.

M. *Bille* craint qu'on ne prenne M. Gull par surprise et qu'une fois au courant de l'importance de sa charge, il ne refuse.

M. *le Président* répond à M. Bille qu'il s'est déjà entretenu avec M. Gull au sujet de la présidence et que celui-ci est au courant du travail qui lui incombera, mais qu'au moment de leur entretien M. Gull ne paraissait pas disposé à accepter ce poste.

La candidature de M. Gull mise aux voix est adoptée à une très grande majorité. On passe à la question du suppléant. Les noms de MM. Born, Amiet, Bouvier, Godet, etc., sont proposés, mais tous refusent. A un moment donné, l'Assemblée toute entière ayant acclamé la candidature de M. Amiet, malgré le refus de celui-ci, M. le Président, espère faire revenir celui-ci sur sa décision, en passant outre, mais

M. *Louis de Meuron* s'élève contre cette manière de procéder et regrette de ne pouvoir s'y associer. On ne peut pas, dit-il, élire un candidat malgré lui.

M. *le Président* reconnaît très volontiers l'irrégularité du procédé et fait appel au dévouement de tous, particulièrement des jeunes : mais cet appel reste sans écho.

M. *de Saussure* croit qu'on trouverait un président dans la section de Munich.

M. *le Président* fait observer à M. de Saussure que les sections de Munich et de Paris ne peuvent pas être section centrale, cela serait trop impraticable et le règlement s'y oppose.

M. *Dunki*. — « Notre Président vient, il y a un moment, d'admettre la candidature de M. Amiet, malgré le refus de celui-ci; par conséquent, M. Jeanneret n'accepterait-il pas de nous rendre le très grand service de rester en charge, si nous lui jouions le même mauvais tour et que nous l'acclamions président malgré lui ? »

M. *Jeanneret*. — « M. de Meuron ne serait pas d'accord ».

M. *Baud* prend encore la parole pour faire ressortir les difficultés de la situation. Il croit que M. Jeanneret est le seul homme capable de mener à bien la tâche difficile qui va incomber au président central et le supplie de bien vouloir accepter.

M. *Dunki* propose que, pour faciliter encore les choses à M. Jeanneret et à la section de Neuchâtel, on fasse le 1^{er} Salon de la Société à Neuchâtel.

M. *Jeanneret* ne se décide pas et recommande à nouveau différents membres de la section de Neuchâtel. Ceux-ci persistent dans leur refus; alors M. Jeanneret s'écrie : « Messieurs, cela devient angoissant et vous allez finir par « me faire accepter !! »

Un tonnerre d'applaudissements accueille ces paroles et M. Jeanneret est acclamé candidat.

M. *Jeanneret* dit qu'il tient à préciser. Il est bien entendu, dit-il, que c'est M. Gull qui est nommé candidat à la présidence et que ce n'est que dans le cas d'un refus de celui-ci qu'il accepterait.

Journal et cotisation annuelle. — L'Assemblée se déclare favorable au maintien du journal et dans le but de mettre à la disposition du futur Comité central les moyens financiers pour lui faciliter sa tâche en ce qui concerne la publication du journal, elle décide à l'unanimité de porter la *cotisation annuelle* à 6 fr., abonnement au journal compris et obligatoire et fixe le prix de 5 fr. par an pour le prix

de l'abonnement au journal pour les personnes ne faisant pas partie de la Société.

Proposition de la section du Tessin. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Rossi, de la section du Tessin (insérée ci-dessous. *Réd.*), demandant que les membres de la Société n'acceptent plus des nominations dans des jurys ou des commissions où leurs jugements ne sont que facultatifs.

Cette lettre n'étant pas très claire et la demande de M. Rossi paraissant plutôt aller à l'encontre de tout ce que la Société a demandé jusqu'à ce jour, l'Assemblée décide de passer à l'ordre du jour.

Rapport de M. Trachsel

sur le rôle de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et paysages suisses.

M. Trachsel n'ayant pas pu venir à l'Assemblée générale, a écrit à M. le Président pour le prier de faire lire son rapport par un membre de la section de Genève.

M. Baud veut bien se charger de cette lecture.

Le rapport de M. Trachsel, écrit avec une verve extraordinaire et présentant des idées très originales et très justes, fait passer quelques bons moments à l'Assemblée, qui adopte par acclamation les conclusions de ce rapport et décide de les communiquer à la presse. Quant à l'ensemble du rapport, il sera remis au Comité central qui en tirera le parti qu'il jugera le meilleur, soit en le publiant en entier dans l'*Art Suisse*, soit en n'en donnant que des extraits.

Réception de candidats.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des candidatures présentées par les sections.

Sont admis comme membres actifs de la Société :

MM. Eugène GILLARD, professeur,
PLOJOUX, »

présentés par la section de Genève.

MM. FRANZ ELMINGER, professeur,
Edouard REUGGELI,
Fritz WAGNER,
Hermann STRAUSS, Obergrund, Lungern (Obwald),

présentés par la section de Lucerne.

MM. Jacob HALLER, architecte, Neptunstrasse 16. V,
Hermann WASSMUTH, peintre, Trittligasse 2,
présentés par la section de Zurich.

M. Walther KÜPPER, peintre, 62, rue de la Justice,
présenté par la section de Berne.

MM. Alphonse DE KALBERMATTEN, architecte à Sion,
Raphaël DALLÈVES, peintre,
présentés par la section du Valais.

MM. Jean CASTELLA, peintre, rue de Romont,
Henri BRASEY, professeur au collège St-Michel,
présentés par la section de Fribourg.

MM. Edouard PARIS, peintre, Colombier,
Walther RACINE, professeur,
BRIFFOD, peintre, Ecluse,
Théodore DELACHAUX, peintre, Faubourg de Crêt,
présentés par la section de Neuchâtel.

M. Edouard STIEFEL, peintre, Böcklinstrasse 15,
présenté par la section de Munich.

MM. ROBERT, peintre, rue Campagne Première, 3,
SENN, peintre, boulevard Voltaire, 150,
présentés par la section de Paris.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
W. RÖTHLISBERGER.

Liste de présentations

*de la Société des Peintres et Sculpteurs suisses pour le jury
du Salon suisse de 1904 à Lausanne.*

Jurés suisses-allemands :

MM. HODLER, présenté par 11 sections.

WELTI,	»	10	»
W. BALMER,	»	6	»
THOMANN,	»	4	»
SIEGWART,	»	4	»
KISSLING,	»	4	»

Jurés suisses-français :

MM. JEANNERET, présenté par 10 sections.

BIELER,	»	9	»
BOUVIER,	»	6	»
DUNKI,	»	4	»
BURNAND,	»	4	»
REYMOND,	»	3	»

Jurés suisses-italiens :

MM. F. FRANZONI, présenté par 9 sections.

ROSSI,	»	7	»
G. GIACOMETTI	»	6	»
BERTA,	»	5	»